

THEATRE LE PETIT LOUVRE
FICHE TECHNIQUE ET PLANS "CHAPELLE DES TEMPLIERS" 223 PLACES

EN PREAMBULE :

Il est rappelé que le Théâtre du Petit Louvre est une chapelle du 13ème siècle, classée Monument historique. Tous les travaux et installations du lieu ont été réalisés sous le contrôle des services des Monuments Historiques Français. Aucune « atteinte » ne pourra donc y être faite directement sur les murs (clou, vis, peinture, scotch...).
Seules les structures d'aluminium sont autorisées à recevoir du matériel.
Le respect et la conservation du lieu sont sous la responsabilité de chacun.

1 CONDITIONS TECHNIQUES

Le théâtre est doté d'un gril technique **courbe fixe**, monté en tubes d'aluminium de section 300 mm

Le théâtre est équipé d'un rideau noir de fond de scène monté sur patience manuelle.

IMPORTANT:

Pour toute autre disposition, la compagnie devra apporter ses propres rideaux (aux normes de sécurité), les systèmes d'accroche (cadres, poulies, barres et colliers) afin de pouvoir monter et démonter rapidement ces dispositifs.

Nous conseillons de « jouer » sur la matière du lieu, plutôt que de recréer une boîte noire.

— Le théâtre ne dispose pas de rideau d'avant-scène.

— Le stockage d'éléments de décors et des accessoires se fera dans un local d'environ **15 m2** prévu uniquement à cet effet et cela pour **l'ensemble des compagnies**.

LE THEATRE DU PETIT LOUVRE MET A VOTRE DISPOSITION :

a) POUR LA LUMIERE

Le Petit Louvre fournit une face commune fixe chaude et froide plus un contre commun fixe chaude et froid.

Matériel :

5 blocs STAGER RVE 6X2 kw soit 30 circuits moins 2 circuits pour l'éclairage de la salle
1 jeu d'orgue lumière Avab Presto 60 circuits.

72 lignes de 2 kw -18 sur la perche de face - 54 sur le gril

6 PC 1 KW Adb en face, 3 PC pour la face « Chaude » et 3 PC pour la face « Froide »

6 PC 1 KW Adb en contre, 3 PC pour le contre « Chaud » et 3 PC pour le contre « Froid »

b) POUR LE SON :

Pour la Face : 1 Sub Ml 15 Amadeus et 4 Têtes Pmx 10 Amadeus

Fond de scène : 2 Pmx 10 Amadeus et 1 ampli Lab Gruppen xp 2400

Console numérique Yamaha 01V96 équipé de 8 sorties auxiliaire (4 en Xlr et 4 Jack).

2 lecteurs CD Tascam CD01U

1 multipaire son de 16 entrées Xlr et 4 sorties Xlr

IMPORTANT

Le système de diffusion sonore, ainsi que les régies son et lumière resteront en place durant tout le Festival.

CHAQUE COMPAGNIE DEVRA FOURNIR

a) POUR LA LUMIERE :

- Les projecteurs et accessoires (gélâtines, crochets de suspension, élingues de sécurité, **petits et longs prolongateurs**, bretelles de série, doublettes, triplettes pour les 650 W, etc...).
- Plus 2 multipaires de 6 lignes de 20 m, déjà repéré par vos soins.

IMPORTANT :

Chaque compagnie devra prévoir un maximum de **15 projecteurs** (toutes puissances confondues) dans la conception de son plan de feu. Il est recommandé de favoriser au maximum les couplages Jardin-Cour, afin de libérer le maximum de lignes.

D'autre part l'utilisation de projecteurs de type 2 kw, 5 kw, BT. 500 est impossible, car leur encombrement est trop important par rapport à la place disponible au gril et en salle.

A noter que malgré ces contraintes ce sont environ 200 unités qui sont réparties au plateau et dans la salle.

b) POUR LE SON :

- Tous systèmes de diffusion sonore supplémentaire (lecteurs MD, enceintes, amplis, micros...) ainsi que leurs câblages respectifs.

IMPORTANT:

Aucune modification des câblages de la régie lumière et son ne sera possible pendant la durée du festival ; il est procédé à la mise en place et à l'affectation définitive du matériel pendant les jours de montage.

c) POUR L'EQUIPEMENT GENERAL :

- Tous les systèmes de machinerie (poulies, fils, contrepoids, etc...) nécessaires à la suspension et à la manœuvre des rideaux, accessoires ou autres. Les rideaux supplémentaires ne pourront pas rester en place sauf accord avec le régisseur général du Petit Louvre.

2 - CONDITIONS DE MONTAGE :

En prémabule :

Durant la période de montage, l'équipe du théâtre du Petit Louvre est là pour faciliter l'installation, gérer la coordination du planning des montages et la mise en œuvre générale du lieu. Il ne s'agit donc pas d'une mise à disposition de personnel pour compléter l'équipe technique des compagnies.

Il incombe à chaque compagnie d'engager le personnel nécessaire

a) Le déchargement des décors et du matériel se fera exclusivement sur un seul jour commun à tous fin juin (**date précise confirmée avant le 15 mars 2016**) et cela par l'entrée de la **rue Félix Gras**. La rue sera neutralisée par un arrêté municipal, demandé par nos soins.

Dès l'arrivée, il est établi une fiche inventaire afin de répertorier votre matériel qui sera repéré par un marquage au scotch de couleur.

b - Montage : le lendemain du déchargement, est organisée une journée commune de montage (lumière, rideaux, machinerie...)

c – services de répétitions

Puis chaque compagnie dispose de 2 services de 4 heures, plus 3 services de 2 heures, afin de se caler dans les créneaux du festival. Le service prévu la veille de l'ouverture du festival se fait aux horaires et dans les conditions du déroulement du Festival.

IMPORTANT :

Le théâtre ne disposant pas d'atelier ou de locaux appropriés à la construction, la finition des décors (menuiserie, peinture, etc...), la préparation du matériel publicitaire (encollage des cartons, découpage, etc...) sont impossibles dans la salle et ses abords.

d – décors et accessoires

L'utilisation comme accessoires ou décors de matériaux tels que paille, sucre, farine, sable, terre, gravier, confettis, plumes, etc... Se fera uniquement après accord du régisseur général, prévenu le plus tôt possible. Ceci pour permettre l'organisation du nettoyage (matériel, produits) du plateau et de ses abords, après chaque représentation.

Pour des questions de sécurité et de détecteur d'incendie les feux ouverts, cigarettes et autre matériels de cuisine sont prohibés.

f) - Avant-premières ou générale

Dans le cas d'une avant-première, d'une générale de presse ou d'une télé pendant la période des montages, il conviendra d'en informer le régisseur général, pour éviter toutes nuisances (bruits de coulisses, circulation, etc...) et pour permettre d'accueillir les invités dans les meilleures conditions.

Toutefois ces avant-premières n'auront lieu que pendant les créneaux horaires de la compagnie concernée.

3 - CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT :

- a) – horaires :** Le spectacle doit **impérativement** commencer et finir à l'heure prévue dans les clauses ci-dessus du contrat.
- b) Votre créneau :** Les coulisses, le plateau et ses équipements, la salle, sont sous la responsabilité de votre compagnie durant le créneau horaire qui vous est imparti.
- c) Entrée et sortie des spectateurs :** **L'entrée**, la circulation du public, la fermeture des portes de la salle au début et à la fin de chaque représentation sont effectuées par l'équipe du théâtre du Petit Louvre, il pourra être demandé l'aide de la compagnie en cas de grande affluence du public.
La sortie des spectateurs doit s'effectuer le plus rapidement possible (avec bien sûr tous les égards dus au public) pour permettre le démontage des décors dans les conditions de sécurité optimum
- d) Accès loges et plateau :** uniquement réservés aux artistes et techniciens du spectacle. Il est interdit d'organiser des réunions ou des dinettes dans les loges avec des personnes extérieures (amis, famille, etc). Les artistes accéderont aux loges pour se préparer pendant la durée du spectacle qui les précèdent.
L'accès du public est **strictement interdit** sur le plateau, en coulisse et dans les loges (condition de sécurité obligent). Les rendez-vous avec la presse, les acheteurs, les amis se feront à l'ombre des arbres du jardin de la chapelle.
Les loges et les tables de maquillage devront être rendues à l'équipe suivante rangées et nettoyées.

- e) **Démontage à l'issue de la représentation** : Votre compagnie est tenue de rendre le plateau vide et propre après chaque représentation.
Aucun élément de décors ne pourra rester sur le plateau. Penser à un marquage au sol le plus discret possible afin d'éviter l'effet piste d'atterrissage. Un marquage d'identification de l'ensemble du matériel est recommandé. L'espace de stockage n'étant pas verrouillé, prévoir le rangement de l'outillage, du petit matériel et des accessoires dans des cantines fermant à clé, ne serait-ce que pour éviter la perte ou la dispersion.
- f) **respect des consignes** : les horaires et des conditions de sécurité sont sous le contrôle du régisseur général, qui est habilité à prendre toutes mesures dans le cas où il constaterait des anomalies ou manquement concernant les prescriptions des chapitres précédents
- g) **cas particuliers** : Pendant la durée du festival l'équipe du théâtre du Petit Louvre assure le fonctionnement général du lieu, **toutefois** si un membre de l'équipe du théâtre est employé par votre compagnie, cela devra toujours se faire, selon ses disponibilités et sous votre responsabilité et sous réserve de l'accord de la direction du théâtre (définition des tâches, durée de travail, horaires et salaires).

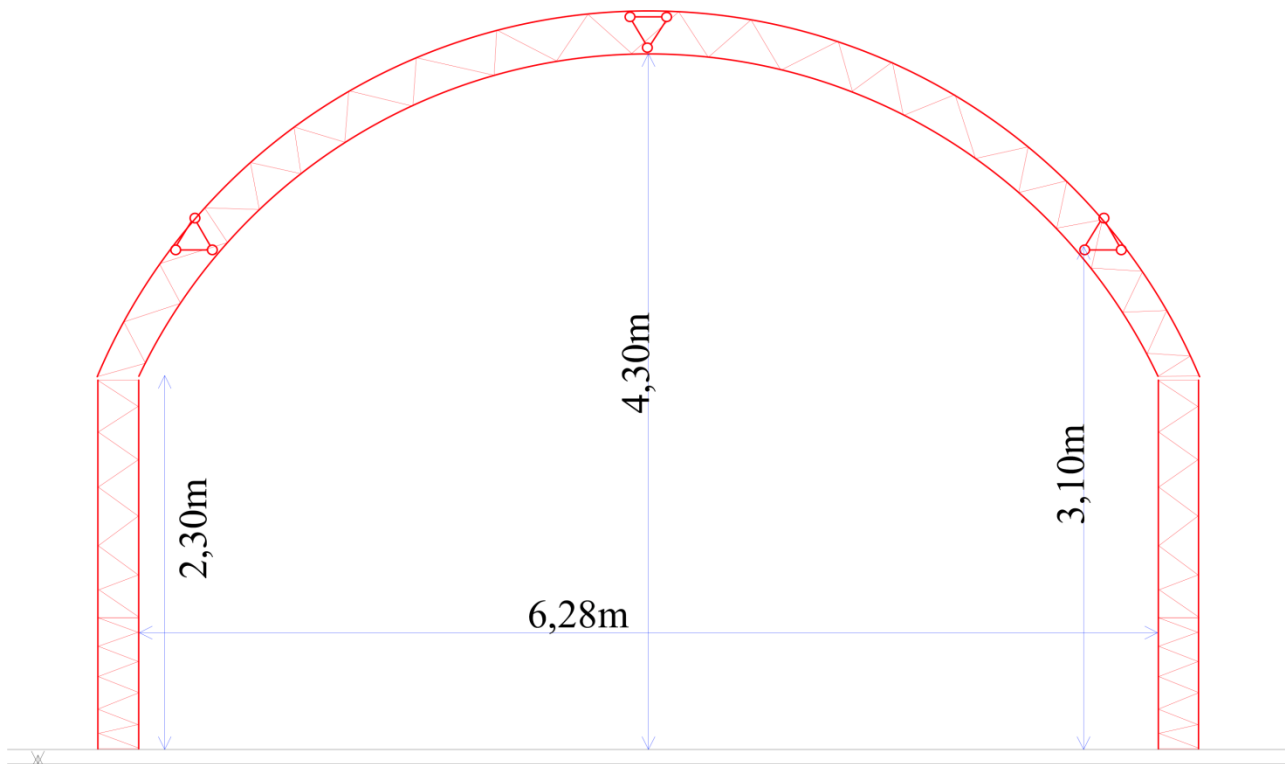
4 - CONDITIONS DE SECURITE :

- a) Tout le matériel électrique doit être aux **normes CE** (terre indispensable).
- b) Tout projecteur ou matériel accroché au-dessus de la scène et du public devra être muni d'une élingue de sécurité.
- c) La nature des décors, accessoires, rideaux sera en accord avec les normes en vigueur dans les salles de spectacle, **homologation MI**, attention un certificat est demandé par les services de sécurité du département.
- d) Les accès régie et circulation du public devront être libres de tout encombrement lors des représentations.
- e) Pour de raisons de sécurité incendie, le stockage du matériel publicitaire (cartons, tracts, affiches...) ne pourra en aucun cas se faire dans les locaux du Théâtre. Seule la quantité nécessaire à la diffusion sur place sera acceptée.
- f) Il est **strictement interdit** de fumer sur le plateau (hormis, si cela est inclus (et accepté) dans la mise en scène du spectacle), en coulisse, loges et dans la salle dans le respect strict de la loi. Pour ces mêmes raisons et surtout pour le maintien des performances techniques des appareils mis à votre disposition, il est **strictement interdit** de fumer, manger et boire en régie.

5 - CONDITIONS DE DEMONTAGE :

- a)** Aucun démontage du matériel installé au gril technique (machinerie, projecteurs, câblages, etc...) ne pourra se faire avant la clôture du festival.
- b)** Le démontage et le chargement des décors et matériels techniques se feront le lendemain du dernier jour du festival à partir de 9 heures du matin, un régisseur par compagnie devra être impérativement présent dès 9h. Un planning de travail sera établi quelques jours auparavant avec les régisseurs des compagnies.
- c)** Le théâtre ne pourra garder en stock aucun matériel ou éléments de décors sauf accord préalable avec le régisseur général et la direction du théâtre du Petit Louvre

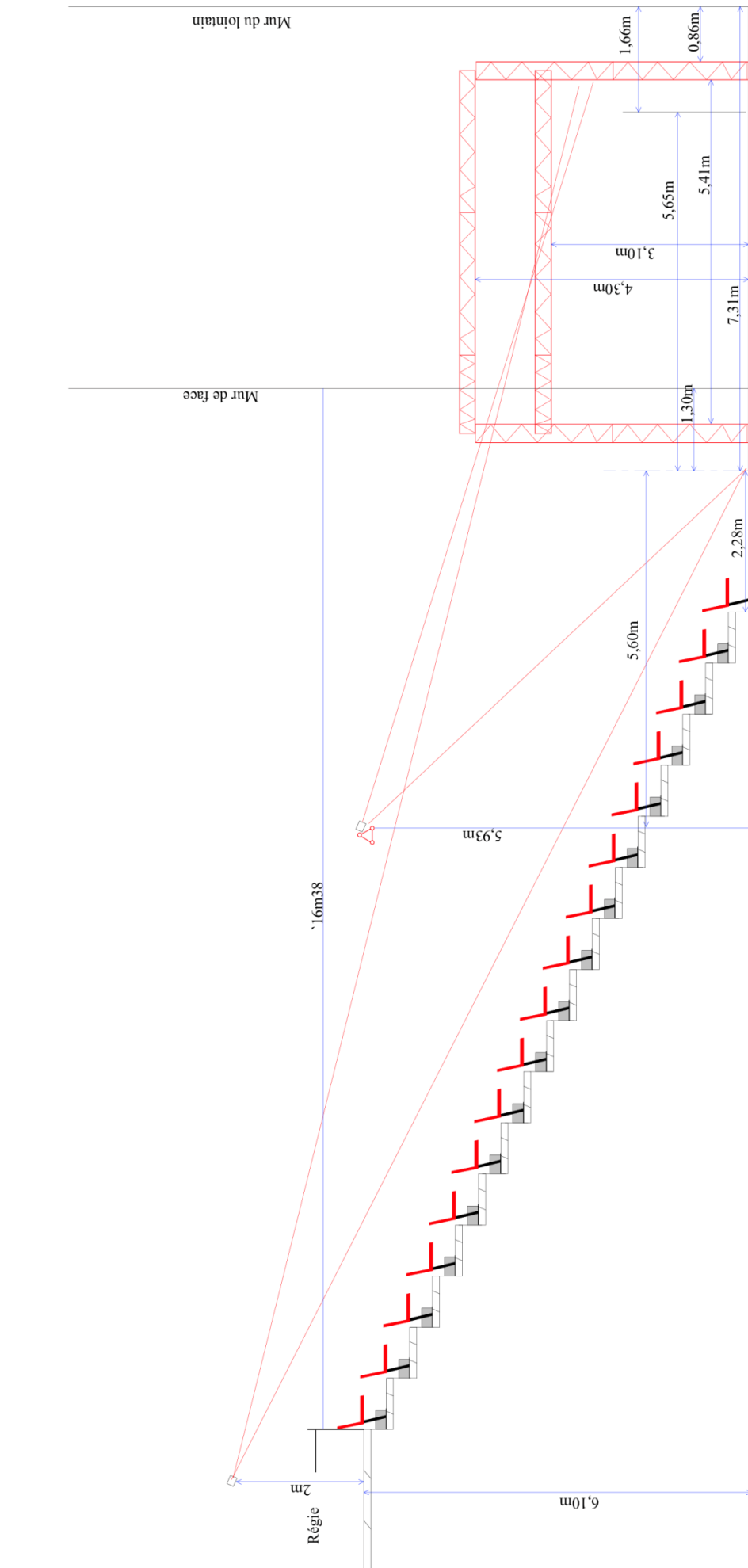
ci-après : plans techniques



Coupe B-B

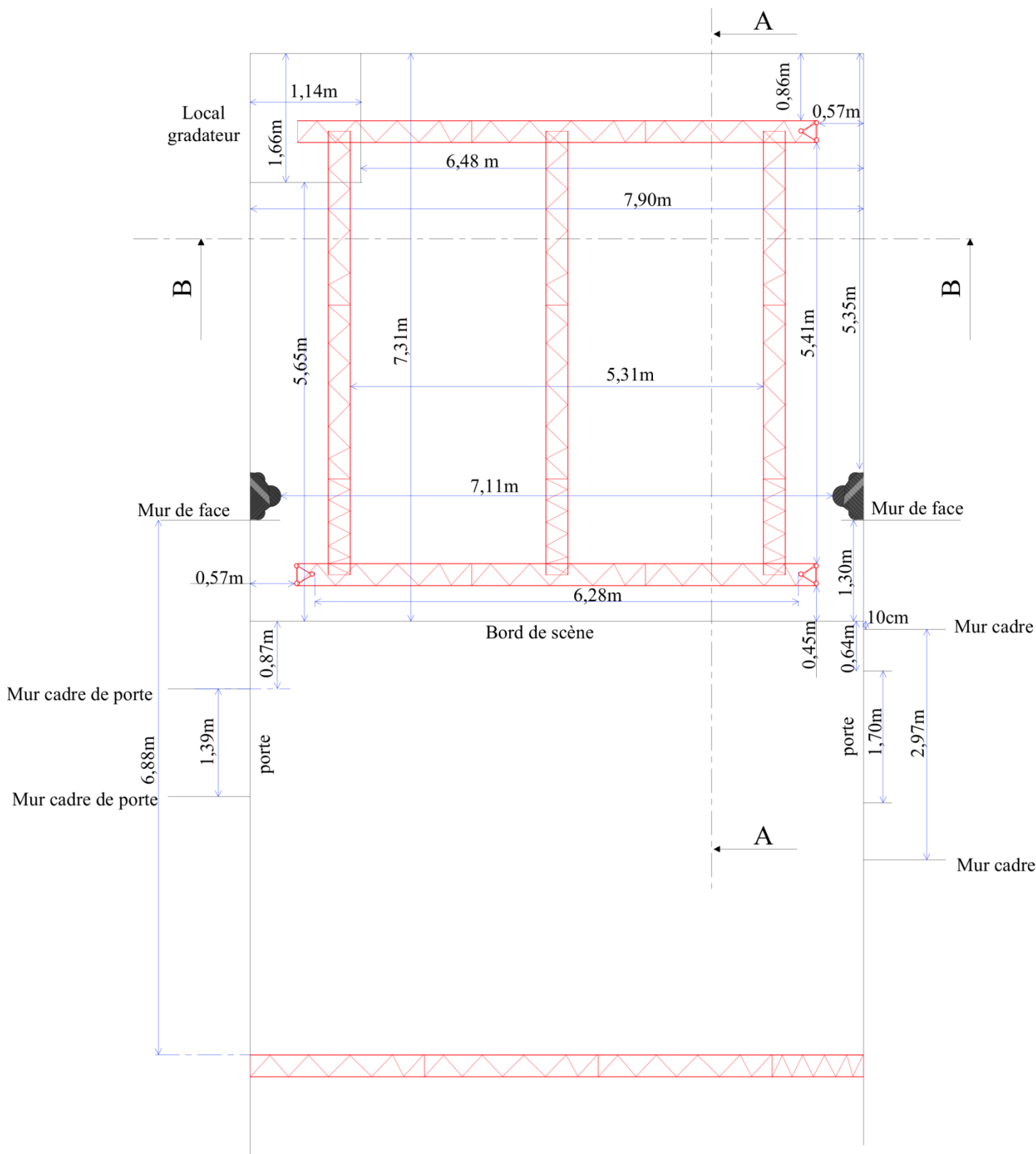
THEATRE LE PETIT LOUVRE

Fiche technique et Plans Chapelle des Templiers / Régisseur général Marc Augustin Viguier 06 86 44 66 33 / augustin.viguier@gmail.com
DIRECTION ARTISTIQUE/PROGRAMMATION Martine Spangaro 06 08 07 86 34/ theatrepetitlouvre@gmail.com



THEATRE LE PETIT LOUVRE

Fiche technique et Plans Chapelle des Templiers / Régisseur général Marc Augustin Viguier 06 86 44 66 33 / augustin.viguier@gmail.com
 DIRECTION ARTISTIQUE/PROGRAMMATION Martine Spangaro 06 08 07 86 34/ theatrelepetitlouvre@gmail.com



THEATRE LE PETIT LOUVRE